

EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE de SAINT CHRISTOPHE  
VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	13	15	2	2	0

**Séance du 27 janvier 2021**

- date convocation  
**20 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept janvier 2021 à 20 heures 00,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire. Séance à huit clos.

Présent(s) : GOMEZ, BELLEC, LANZA, DELTOUR, VEYRIER, CERNEAUX, BRACHET, DELCUZOUL, DARSEZ, BIROL, BELET, ROBERT, FRANQUE

Absent(s) : -

Absents excusés : FLAUSS - LEMARECHAL

Procurations à : : FLAUSS à VEYRIER - LEMARECHAL à ROBERT

Secrétaire : DELCUZOUL

**OBJET** : Demande de subventions dans le cadre de la sécurisation de l'arrêt de bus en bordure de la RD 840. - Voirie locale.

DCM 2021 01 27 02

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'une étude sur la sécurisation de l'arrêt de bus situé en bordure de la RD 840, route classée à grande circulation, avait été initiée sur le précédent mandat.

Monsieur le Maire souhaite remettre à l'ordre du jour, ce projet d'aménagement de voirie, considérant que l'implantation de cet arrêt de bus ne répond pas aux conditions de sécurité optimale de part sa configuration en bordure de route départementale ni aux normes d'accès au public à mobilité réduite.

Monsieur le Maire souligne également que cet arrêt de bus n'est jamais utilisé par les usagers ni les transporteurs, ce qui induit des arrêts anarchiques et dangereux au niveau du centre-bourg. Cet équipement doit retrouver impérativement ses fonctions.

Des travaux d'aménagement en bordure de voirie permettraient ainsi aux usagers de disposer d'une aire d'embarquement entièrement réservée et également accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, considérant que l'abri bus est implanté sur une parcelle communale non aménagée, il paraît opportun d'y réaliser une aire de covoiturage ce qui permettrait de continuer à développer ce concept sur cet axe très fréquenté.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de réaliser ces travaux d'aménagement de voirie afin de garantir la sécurité et l'accessibilité des usagers sur ce point de ramassage et satisfaire par la même occasion aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Exposé fait, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal :

**Approuve à l'unanimité**, ces travaux de voirie pour sécuriser ce point de ramassage scolaire et public,

**Sollicite** la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 auprès de la Préfecture de l'Aveyron dans le cadre des opérations de « Voirie locale » ainsi qu'auprès des services du Conseil Départemental.

Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au Budget primitif 2021, selon le détail suivant :

Montant total HT	25 550 € HT
DETR 30 %	7 665 € HT
FSIL	NC € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL 40 %	10 220 € HT
COMMUNE	7 665 € HT

Dit que les travaux d'aménagement s'effectueront durant le second semestre 2021 pour une durée estimée à 2 mois.

Autorise le Maire à rédiger et à signer tout document relatif à ce dossier.

<u>Résultat du vote</u>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire  
Christian GOMEZ

Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée  
Le 29 janvier 2021  
et publication ou notification  
Du 29 janvier 2021

Le Maire  
Christian GOMEZ

